



N°7

DÉCEMBRE 2014

Au cœur du village

Le mot du maire



Une année bien remplie s'achève. 2014 aura marqué un tournant. Depuis 9 mois, une nouvelle équipe municipale s'occupe des affaires de la commune. La présence de plus en plus importante de participants aux manifestations organisées par la municipalité ou par les associations, les nombreuses initiatives proposées pour animer le village montrent qu'un

vent nouveau souffle sur notre commune, qui retrouve progressivement son dynamisme.

Et ce n'est que le début, car 2015 va voir s'ouvrir des chantiers importants : assainissement, élaboration du plan local d'urbanisme, aménagement paysager... Autant de dossiers sur lesquels nous avons déjà avancé, mais qui vont demander des efforts accrus. Ils feront l'objet d'une véritable consultation pour que chacun puisse donner son avis. En attendant, une nouvelle année commence bientôt : je souhaite qu'elle confirme cette vitalité, enfin retrouvée, mais surtout que chacun de vous y trouve le bonheur, la santé et la réalisation de ses souhaits.

Très bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Grégoire Duron

Bonne année
avec www.mairie-rimogne.fr

C'est incontournable. Aujourd'hui une commune, quelle que soit sa taille, doit être présente sur la toile. 80% de la population française est actuellement connectée.

Rimogne avait bien un site internet, mais celui-ci, réalisé il y a plusieurs années, jamais mis à jour et peu connu, ne correspondait plus aux standards actuels. La réalisation d'un nouveau site constituait donc une nécessité pour les Rimognats, premiers utilisateurs concernés, et qui vont pouvoir trouver une multitude d'informations sans se déplacer mais aussi accéder à des services en ligne.

Côté information, tout est désormais accessible en quelques clics, l'ordre du jour ou le compte rendu des conseils municipaux, le menu de la semaine dans les restaurants scolaires, le calendrier des manifestations, celui des événements associatifs etc., des informations sur les grands chantiers en cours et les réunions publiques à venir.

Plus besoin de se déplacer, plus besoin de téléphoner, tout y sera régulièrement mis à jour. Le site internet permettra aussi de se tenir au courant de l'actualité du village et de retrouver l'annonce des prochaines manifestations, des galeries de photos et le résumé de tous les événements passés. On y trouvera également les archives de tous les bulletins municipaux depuis mars 2014.

Grâce à un fil info, vous serez informés de l'actualité de dernière minute (coupures d'eau ou d'électricité, travaux ou changements d'horaires de la mairie...).

Enfin, pour ne rien manquer, vous aurez la possibilité de vous abonner pour recevoir une alerte dès qu'une nouvelle actualité sera publiée.

De nouveaux services

Côté service, il sera désormais possible d'effectuer auprès de la Mairie de Rimogne une demande d'acte d'état civil en ligne (naissance, mariage, décès) en remplissant simplement un formulaire. L'acte vous sera directement adressé par voie postale à votre domicile.

Grâce à un partenariat avec le site gouvernemental service-public.fr, toutes vos démarches auprès d'autres administrations vous seront expliquées et facilitées par la création d'un compte personnel.

Autre nouveauté, la possibilité de consulter directement le calendrier d'occupation des salles municipales et d'effectuer une demande de réservation sans se déplacer. Une solution bien pratique pour organiser un événement familial ou une manifestation associative.

Enfin, le site va permettre un paiement en ligne sécurisé. Grâce à la signature d'une convention avec la Trésorerie publique de Rocroi, vous pour-

rez payer vos factures d'eau en ligne. Un service qui sera progressivement étendu à d'autres domaines (restauration scolaire, garderie, etc.). Et, bien sûr, un formulaire de contact permettra de poser directement une question ou d'adresser une demande auprès des services de la mairie, du maire ou d'un autre élu municipal, qui traiteront votre message dans les meilleurs délais.



Faire connaître Rimogne

Pour finir, le site sera aussi le meilleur moyen de faire connaître Rimogne et son activité. Pour les touristes, il présentera notre village, son histoire et son patrimoine sous son meilleur jour. Il offrira même aux visiteurs la possibilité de se renseigner sur la disponibilité des deux gîtes municipaux et de réserver leurs nuitées.

En outre, le site municipal servira à tous ceux qui souhaitent se faire connaître. Les entreprises, les commerces, les artisans, les assistantes maternelles et tous les professionnels du village y seront recensés.

Les associations auront, quant à elles, la liberté d'y faire part de leurs activités et d'annoncer leurs manifestations en adressant un simple message via le formulaire de contact.

Le site complètera la présence sur le net de Rimogne, qui dispose déjà de sa page Facebook (Ville de Rimogne), visitée plus de 200 fois en moyenne par jour. Réalisé bénévolement par Olivier Richet, un habitant du village, avec les photos d'Olivier Lemoine, **le site sera mis en ligne à compter du 16 janvier 2015**, date de son lancement officiel. Dorénavant, pour tout savoir, une seule adresse à retenir : www.mairie-rimogne.fr.

Conseil municipal enfants

C'est un événement « historique » auquel les familles des enfants élus en octobre dernier ont assisté le 22 novembre dernier : l'installation du premier conseil municipal enfants de Rimogne. Le nouveau conseil est chargé de faire des propositions pour améliorer la vie des enfants au sein de la commune -un formidable apprentissage de la citoyenneté pour les 8 membres qui le composent : Noah Gardin, Zélie Candillon, Angy Denouille, Loucas Morand, Line Dewitte, Océane Druart, Léana Santilli et Corentin Chouhim. Les membres du conseil municipal enfants sont élus pour deux ans; ils sont issus des classes de CM1 et CM2 et habitent tous Rimogne.



Début des travaux sur la route nationale

Les travaux de réalisation d'un trottoir, qui permettra d'accéder en toute sécurité à la maison de santé vont débiter le 7 janvier prochain. Une circulation alternée sera mise en place sur la route nationale, entre l'arrêt de bus et le chantier de la maison de santé.

Téléthon

Belle mobilisation pour la dernière édition du Téléthon des 5 et 6 décembre derniers. Celle du Foot club de Rimogne qui a organisé toute la nuit un tournoi de Futsal, celle de l'association des parents d'élèves qui a mis en vente 28 gâteaux, et celle de la toute nouvelle Jeunesse de Rimogne dont c'était la première manifestation. Une première réussie, puisque 150 personnes ont partagé la tartiflette géante qu'elle a préparée et servie, avec l'aide du Comité des fêtes et de la municipalité. Beau résultat collectif au final : Rimogne a effectué cette année un don de 2 855 euros.



Assainissement

Le rapport final attendu pour le mois d'octobre ne sera finalement remis qu'à la fin du mois de décembre. Le cabinet



Amodiag, chargé par la Communauté de communes de réaliser les études, a néanmoins rendu une partie de ses conclusions.

Il a confirmé ce que l'équipe municipale actuelle a toujours indiqué : Rimogne doit être équipé d'un assainissement collectif et pourra l'être sur plus de 80% de son territoire. Le traitement des eaux usées pourra se faire de manière biologique, en utilisant une solution de filtre par roseaux plantés, une solution beaucoup moins coûteuse que le traitement chimique. Le lieu-dit Pierka, situé en bas du village, constitue le site idéal pour accueillir la station de traitement.

Par ailleurs, au mois de novembre, deux adjoints ont participé à une session de formation sur l'assainissement collectif, organisée durant deux jours à Metz par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Là encore, il a été confirmé que Rimogne constituait une priorité et qu'à ce titre elle bénéficierait de subventions importantes pour la mise en œuvre de son projet d'assainissement. Le taux de subvention précis et le plan de financement vont être prochainement annoncés. A la suite de quoi, des réunions publiques vont être organisées au cours du premier trimestre 2015, pour informer les habitants et les consulter.

ESPACE D'EXPRESSION MAJORITÉ MUNICIPALE

Alors qu'ils ont choisi de ne participer à aucune réunion de travail, les membres de la minorité municipale ne se privent cependant pas de critiques. Des critiques dénuées de tout fondement, mais qu'ils expriment dans l'espoir qu'elles nuiront au travail du maire et de la municipalité, quitte à en oublier l'intérêt des Rimognats. La minorité nous reproche par exemple d'avoir utilisé les gîtes municipaux pour y organiser un après-midi récréatif à l'intention des personnes âgées. Selon elle, nous serions même tenus de rendre l'argent des subventions touchées pour la construction de ces gîtes. Cela est bien évidemment complètement faux, la commune étant parfaitement libre de l'utilisation de ces locaux, qui lui appartiennent et conservent leur vocation touristique principale. Décidément, la minorité municipale, qui ne recule devant aucune affirmation gratuite, ne semble toujours pas prête à digérer sa défaite et à travailler dans un esprit constructif.

MINORITÉ MUNICIPALE Texte non communiqué

11 novembre

► Commémoration de la Guerre 14-18

2014 marque le centenaire de la Guerre 14-18. Partout en France des cérémonies commémoratives particulières ont célébré cet anniversaire. Rimogne n'a pas fait exception et Yannick Rossato, Premier adjoint et les représentants des anciens combattants ont rappelé à la centaine de personnes présentes la nécessité du devoir de mémoire. Un message entendu par les enfants des écoles venus nombreux chanter la Marseillaise et lire des textes et des lettres de « Poilus ».



16 novembre

► Repas dansant des anciens

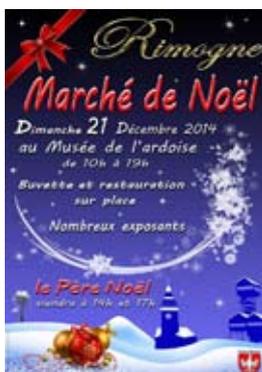


Premier repas dansant des anciens organisé par la nouvelle municipalité et le CCAS. Un chaleureux mélange des générations entre les élus et les aînés qui ont appris à se connaître. et un très agréable moment de convivialité, dans un décor soigné, apprécié par plus de 90 participants. Et pour n'oublier personne, une corbeille de produits fins est apportée au domicile de tous celles et ceux qui n'ont pas pu se déplacer et sont âgés de plus de 75 ans.

21 décembre

► Marché de Noël

De 10h à 19h – Maison de l'Ardoise
Un marché de Noël à Rimogne ! C'est la bonne surprise de cette fin d'année. Spécialités alsaciennes, pâtés en croûte, chocolats fins, miels, gaufres, et même dégustation d'huîtres et de champagne : il y en a pour tous les goûts. A quelques jours de Noël, les retardataires pourront effectuer leurs dernières courses (bijoux, vêtements, décoration de maison, objets artisanaux...). Bien sûr, le Père Noël sera là aussi ; il attendra les enfants à 14h et 17h.



21 décembre

► Spectacle pour les enfants

15h – Salle Polyvalente

Il est offert par la municipalité et réservé aux enfants scolarisés à Rimogne. Un spectacle de marionnettes et vidéo, présenté par les ateliers de la Boule Bleue, "Roger et le Dragon", sera suivi d'un goûter de biscuits alsaciens. Attention, faute de place, les parents ne peuvent être acceptés dans la salle et sont invités à visiter le marché de Noël le temps du spectacle, qui dure environ 1h.

18 janvier

► La galette des "Roimognats"

15h – Salle Polyvalente

La municipalité invite tous les Roimognats à fêter la nouvelle année en partageant la galette des rois. Merci de confirmer votre présence en renvoyant l'invitation qui vous sera adressée ou en appelant le 03 24 35 11 24.

22 janvier

► Conseil municipal

20h - Mairie

Sauf circonstances exceptionnelles, les conseils municipaux se tiennent les 4^e jeudis du mois. Pas de conseil municipal le 25 décembre 2014 !

Infos pratiques

■ Permanence du Maire

Tous les habitants ont la possibilité de rencontrer le Maire sans rendez-vous, chaque semaine, le samedi matin de 10h à 11h30. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci d'appeler au 03 24 35 11 24.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Pour un meilleur service, la mairie est désormais ouverte le mercredi matin.

Ouverture le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30, le vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Fermeture exceptionnelle des bureaux le vendredi 26 et le samedi 27 décembre 2014, ainsi que le vendredi 2 et samedi 3 janvier 2015.

■ Inscriptions sur les listes électorales

Pour voter aux élections départementales de mars 2015 et aux élections régionales de décembre 2015, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales. Vous devez vous inscrire sur les listes électorales :

- si vous avez changé de domicile
 - si vous venez d'avoir 18 ans et que vous ne vous êtes pas fait recenser auprès de la mairie en vue de la journée de défense et citoyenneté
- Pour vous inscrire, rendez-vous à la mairie jusqu'au mercredi 31 décembre 2014 à 17h30, muni d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de six mois (factures d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer...).

AU CŒUR
du
village

Directeur de publication : Grégory Truong

Conception : CompoCréa - 03 24 56 17 89

Crédits photos : Mairie de Rimogne, O. Lemoine, Phovoïr
Dépôt légal à parution

Etat-civil

Bienvenue à

Sasha Montfort, né le 26 novembre 2014

Ils nous ont quittés

Claude Singery, le 6 novembre 2014

Yannick Lenglet, le 8 novembre 2014